

DELIBERATION DU CONSEIL MUNIICPAL DE CHATELLERAULT

DU

Jeudi 25 mars 2010

n°24

page 1/1

Rapporteur : **Monsieur Philippe MIS**

**OBJET : Châtellerault – 101 avenue Louis Ripault
Cession d'un terrain à usage de jardin à M. et Mme GRITHER**

Mesdames, Messieurs,

La commune de Châtellerault est propriétaire d'une bande de terre en bords de Vienne sise 101 rue Louis Ripault à Châtellerault, cadastrée section AV n°316 pour une contenance de 410 m².

Ce terrain enherbé situé en haut de talus, difficile à entretenir, et sans usage pour la collectivité a fait l'objet d'une demande d'acquisition de la part de M. et Mme GRITHER, qui souhaiteraient y étendre leur jardin, puisqu'il se trouve dans la continuité de leur propriété.

Compte tenu du classement de ce terrain en zone N1 (naturelle) au plan local d'urbanisme de la commune, et considérant que sa configuration longitudinale ne permet aucun aménagement ni construction, il apparaît opportun de le céder.

* * * * *

VU l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et des opérations immobilières,

VU l'article 1593 du code civil relatif aux frais d'acte notarié,

VU l'avis du service France Domaine en date du 28 juillet 2009,

VU la promesse d'achat en date du 19 novembre 2009,

CONSIDERANT que cette parcelle ne présente plus d'utilité pour la collectivité,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

1°) de céder à monsieur et madame Jacky GRITHER la parcelle située 101 avenue Louis Ripault à Châtellerault, cadastrée section AV n°316 pour une contenance de 410 m², et classée en zone N1 au plan local d'urbanisme de la commune, moyennant le montant de 2 050€, soit un prix de 5€/m².

2°) d'autoriser le maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir qui sera passé aux frais des acquéreurs en l'étude de maître MAGRE, notaire à Châtellerault.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le maire de la ville de Châtellerault

Transmis à la sous-préfecture, le 7 avril 2010

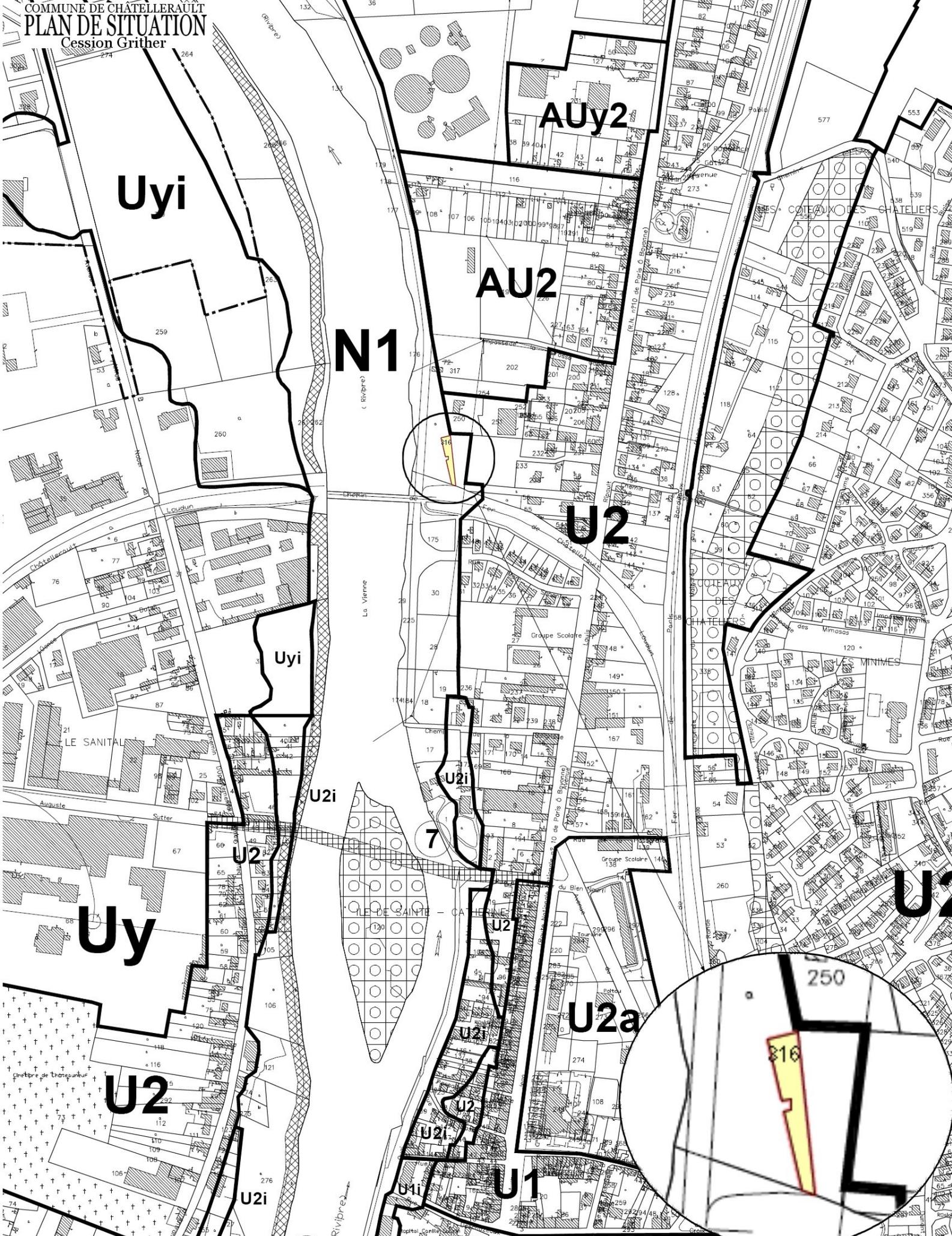
Publié en mairie le 7 avril 2010

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

Le directeur général adjoint des services

Philippe Turbault



COMMUNE DE CHÂTELLERAULT
SECTION AV
Lotissement Gelot

